

le mois

Le testament du « non »

Marie Laroche

Arrêtée par deux référendums négatifs, la construction européenne appelle une suite. Peut-on attendre de ceux qui ont appelé au non qu'ils proposent une alternative au Traité constitutionnel mort-né? Et qu'après avoir revendiqué cette « victoire », ils assument la responsabilité de ses conséquences? Il vaut mieux sans doute partir d'un diagnostic de ce double échec et miser sur les hypothèses plus crédibles qu'il suggère.

« Entre les animaux qui n'ont pu faire de conventions pour ne pas se nuire réciproquement, il n'y a ni justice ni injustice; il en est de même des nations qui n'ont pu ni voulu faire de convention pour le même objet. » Épicure, désenchanté face à une Grèce d'abord ravagée par ses luttes intestines puis par Alexandre, ne suffit-il pas à clore la glose de la conjoncture politique européenne?

Mais, dans la déception, la surenchère est toujours possible.

Pathétique en effet, de constater que les démocraties, autant que les régimes totalitaires, peuvent abriter et entretenir l'illusion de la toute-puissance du politique sur le monde réel. Jusqu'à lui tourner le dos, l'illusion de la toute-puissance de la conviction sur le politique, l'une et l'autre se résumant finalement dans l'illusion de la toute-puissance des mots et dans l'ivresse exaltée qu'ils déchainent. Pathétique encore, de voir les vieux États-nations servir une fois

de plus tantôt de réceptacles, tantôt d'horizons à ces illusions, tels des miroirs complaisants aux postures de tribuns grandiloquents. Pathétique enfin, de voir des Européens se venger contre eux-mêmes de leur propre déclin.

Après un double « non » français et néerlandais, le Traité constitutionnel errera peut-être encore dans les limbes, mais n'en sortira jamais. Si l'on juge son intention digne et indispensable — la structuration d'une Europe politique plus démocratique —, comment la sauver du désastre ? Malgré qu'on en ait, c'est très injustement au « non » qu'il faudra accorder toute son attention, en vertu du paradoxe qui accorde à un refus finalement minoritaire, mais tout auréolé du suffrage universel, un droit de vie ou de mort sur l'entreprise. À travers lui, on prend la mesure des erreurs tactiques, voire des manipulations qui ont contribué à faire échouer le processus de ratification.

Ceux qui ont jugé le verre plus qu'à moitié vide ont décidé de le casser plutôt que de le remplir. Sans le Traité constitutionnel, et dans le rapport de force défavorable qui s'est ainsi installé, comment éviter que l'Union européenne ne devienne ce qu'ils redoutaient, une simple zone de libre échange sans contrepartie sociale et politique ?

LE « NON », VERSANT POPULAIRE

En France comme aux Pays-Bas, ce qui aurait dû n'être qu'une fatale perversion résiduelle, ou mieux encore un défi stimulant pour la raison, a cette fois triomphé, provisoirement au moins, d'une construction patiente et négociée. Dans un étrange concert, on a vu se mélanger les élans du cœur et les replis de l'égoïsme le plus obscène, les premiers servant souvent de paravents aux seconds. On a vu aussi flatter l'expression des humeurs populaires les plus diverses (et parfois les plus inconséquentes) qui se trouvaient ainsi ralliées à une cause très éloignée de leur objet. À l'héroïsme d'un vote négatif, on a aussi promis des lendemains qui chantent. Il est vrai que la partie que jouent gouvernants et gouvernés relève d'une dialectique retorse dont Jean Baudrillard donne un aperçu saisissant : « C'est l'évidence du "oui" qui a fabriqué le "non". Les forces du Bien — du "Oui" — n'ont pas tenu compte des effets pervers de cette évidence incontestable du "oui". Elles ont voulu ignorer cette lucidité inconsciente qui nous dit qu'il ne faut jamais donner raison à ceux qui l'ont déjà. Ce retour du "non" n'est pas l'effet d'une pensée critique. Il s'agit d'une réponse en forme de défi pur et simple à la saturation

d'un système, la mise en œuvre d'un principe de réversibilité contre un principe hégémonique. » Mais on veut croire que ces « effets pervers » peuvent être contenus à la marge d'un jeu démocratique dont il faudrait, sinon, désespérer radicalement.

Dans le débat néerlandais comme dans le débat français, néanmoins, l'appartenance à l'Union n'a pas été mise en cause, même chez les tenants des positions les plus extrêmes. Ce qui n'empêche pas que la sanction du « non » a manifestement dépassé le traité proposé. Dans une conjoncture socioéconomique déprimée, les votes ont reflété des sensibilités blessées. Chez les Néerlandais, la contribution nette du pays au budget de l'Union a pris une valeur de symbole, tandis que le traité encaissait la montée des tensions identitaires liées au ressac d'un modèle d'intégration aujourd'hui mis en cause. Le côté fourre-tout du texte à ratifier lui a permis de recueillir et de fédérer tous les mécontentements, y compris le vécu d'un retard démocratique. Ainsi, en France, l'évidence de l'élargissement à l'Est n'a pas été digérée comme telle. Et l'Europe institutionnelle, au lieu d'apparaître comme l'instrument d'une alternative à la mondialisation, a été vue comme son prolongement local, son cheval de Troie. Comme une passoire qui ne retient rien,

ni les migrants musulmans ni les textiles chinois. Deux lieux communs ont été atteints par les référendums : le caractère inconditionnellement européen des pays du Benelux et l'engagement des générations montantes dans cette voie (en France, les jeunes ont voté majoritairement pour le « non »).

LE VERSANT POLITIQUE

En France encore, au milieu des « non » aux mobiles contradictoires, la comparaison de ce référendum avec celui qui a abouti à la ratification du traité de Maastricht mérite l'attention. Au fond, d'une fois à l'autre, le partage des voix ne diverge... que de quelques pour cent. Auxquels est évidemment associé le basculement de la décision. Une toute petite révolution? Même pas. Car ce que l'on constate, à treize ans de distance, c'est la permanence d'un vote qui s'exprime en décalage par rapport à une représentation parlementaire très largement favorable à la ratification du traité proposé : là où près de 90 % des députés auraient voté « oui », seuls 51 % (Maastricht) puis 44 % (en 2005) des électeurs ont fait pareil. Le même fossé s'est quelque peu approfondi. Faut-il l'imputer tout entier au système électoral majoritaire? On peut en douter dans la mesure où le même décalage marqué entre représentation parlementaire et

expression populaire se donne à voir aux Pays-Bas.

Sur le versant des forces politiques qui ont fait campagne pour le « non », les constantes dominent aussi. L'extrême droite nationaliste d'une part, les communistes et l'extrême gauche de l'autre constituaient déjà, à plus d'une décennie de distance, un fond de sauce épicé par quelques dissidents des partis de gouvernement. C'est à gauche que se situe la nuance entre les deux référendums : le nombre de ses dissidents socialistes s'y est multiplié et les arguments avancés se sont infléchis. Dans le souverainisme de Chevènement, qui avait animé la campagne de 1992, dominait encore la rhétorique de l'Europe des peuples, dont on sait qu'au fond, elle est d'abord celle des diplomates. Cette fois, de la gauche classique a émergé une composante antilibérale qui s'est réclamée de la revendication d'une Europe sociale... en ostracisant les plombiers polonais.

Ce « non de conviction de gauche », qui a mené une campagne bruyante et brillante en rodomontades, met aujourd'hui la victoire à son crédit, sans trop faire le compte des arguments fallacieux qu'elle a avancés ou des illusions qu'elle a implicitement nourries. Ainsi, on a agité sans retenue le spectre des délocalisations, com-

me si le traité les favorisait, ou, plus grave, comme si l'absence de traité les empêcherait en quoi que ce soit. Se dégage-t-elle encore de l'opposition constante à tout projet européen de l'extrême gauche et des communistes avec lesquels elle a pourtant fait campagne commune? De toute façon, bien qu'elle ne représente qu'une part sans doute minoritaire d'un agrégat bigarré, c'est donc bien cette composante du « non » français qu'il faut considérer comme la pièce mobile qui a pu faire échec cette fois à la ratification.

VERS UNE SORTIE PAR LE HAUT

Devant l'échec, on peut évidemment pointer d'autres responsabilités. Et d'autres responsables. Même si cela ne suffit pas à indiquer une voie de sortie par le haut, on commencera par là. La dispersion, le désordre dans la procédure de ratification et la mobilisation sporadique des dirigeants européens autour de ce qui se devait d'être un symbole amèment à la conclusion crue que presque rien n'a été fait pour isoler la question européenne des contextes nationaux où elle a été posée. Par exemple en coordonnant dans le temps les consultations populaires.

Peu a été fait pour contredire ou endiguer des états d'âme politiques locaux mais envahissants.

Du côté néerlandais, l'absence de charisme et de conviction du Premier ministre a été souvent stigmatisée. Outre qu'elle a tourné court, la spéculation de Jacques Chirac, visant à tremper son étoile ternie dans un brillant plébiscite tout en divisant son opposition, donne l'exacte mesure de l'homme d'État et de la finesse du politique. Si nécessaire, car la table, désormais rase du Traité constitutionnel fait apparaître la marqueterie échevelée du traité de Nice, dont l'Europe politique, plus inconsistante que jamais, devra se contenter comme échiquier pendant plusieurs années sans doute. De ce dernier traité improvisé, il est difficile d'exclure la responsabilité française.

La sensibilité des électeurs a été mise à rude épreuve par le contexte du passage aux urnes. L'idée de joindre au processus de ratification une récapitulation de quelques centaines de pages de traités antérieurs ne relève-t-elle pas tout simplement de l'inconscience ? De même que celle d'inviter la question de l'adhésion de la Turquie à l'agenda de la campagne, du sabotage ? Sans parler de la fameuse directive Bolkestein, que la Commission a agitée comme un chiffon rouge, alors que son réexamen aurait pu opportunément attendre quelques mois. Tout cela mis bout à bout avec l'empressement presque joyeux

des Britanniques (que ne justifiait aucune urgence intrinsèque) à ajourner *sine die* leur propre référendum donne en effet à penser, pour le moins, que l'on n'a pas ménagé au « oui », surtout français, toutes ses chances. Il est dès lors difficile de ne pas alimenter un procès d'intention à l'égard de certains des États que ce projet de Traité constitutionnel gênait à des titres divers.

DEUX VOIES À CREUSER

Au-delà des responsabilités à pointer, la perspective est sombre : faute d'avoir pu conjuguer l'élargissement et l'approfondissement de l'Union, on l'a, semble-t-il, bloquée pour longtemps. Une telle absence de progrès menace clairement les acquis dans leur gestion même et mine toute ambition nouvelle qui pourrait réhabiliter la construction européenne aux yeux des sceptiques qui l'ont sanctionnée. Ainsi, même marginales, les déclarations de scepticisme concernant l'euro peuvent être considérées comme autant de symptômes d'une telle menace, tandis qu'ils signalent le vide de toute politique économique et sociale active et concertée au plan européen.

Une fois l'obstacle budgétaire franchi, il resterait deux voies à ceux qui ne se résignent pas à cette spirale de la défaite. La première, indiquée par Dominique

Strauss-Kahn et les socialistes français loyaux à leur parti, consisterait pour l'essentiel à revenir pragmatiquement aux recettes traditionnelles pour faire digérer point par point les nouveautés les moins critiquées et les plus utiles du Traité constitutionnel. Une telle Europe à la becquée éviterait un obstacle majeur : le symbole encombrant que constitue une ratification populaire qui, a posteriori, coule dans le marbre l'inspiration libérale primitive de la construction européenne, ainsi que l'exigeaient les précédents référendums. Pour autant, le rapport de force actuel rend cette méthode peu crédible. Ce sont en effet aujourd'hui les pays les moins engagés dans une logique fédérale, en particulier ceux qui se trouvent hors de la zone euro, qui sortent renforcés de l'échec de la ratification et qui peuvent se prévaloir de leur succès économique conjoncturel.

Aux contorsions pragmatiques requises par une telle méthode des petits pas, le Premier ministre belge oppose un volontarisme optimiste et exigeant. Verhofstadt prend argument de la diversité des motivations du « non » pour stigmatiser les erreurs tactiques des partisans du Traité et le manque de clarté du choix qui était présenté aux électeurs. Le candidat malheureux à la présidence de la Commission, grillé

par le camp du Royaume-Uni, souhaite donc une remise à plat radicale des ambitions et du périmètre européens, préalable indispensable à une avancée fédérale démocratiquement soutenue. Le risque de faire apparaître une ligne de fracture entre les États ne semble l'inquiéter que modérément. Avec le rebond salutaire qu'il préconise, ressurgit en effet le spectre d'une Europe à deux ou à plusieurs vitesses, où l'appartenance à la zone euro pourrait être une dimension déterminante dans la mesure où les instruments politiques de sa gestion font cruellement défaut. Un tel pari est évidemment lié aux incertitudes des urnes, qui parleront en Italie, en Allemagne et en France dans les deux ans, comme à l'intelligence et à l'engagement européen des dirigeants qu'elles mettront en selle.

À l'évidence, aucune des deux voies de rattrapage proposées ne constitue à proprement parler le « plan B », dont les partisans d'un « non de conviction de gauche » avaient, contre toute vraisemblance, affirmé mordicus l'existence, pour extorquer l'adhésion de quelques voix embarrassées de scrupules. Sans égard pour leur mauvaise foi, comme on souhaiterait aujourd'hui leur donner en apparence raison, à défaut d'attendre de leur part qu'ils prennent la mesure de leur responsabilité en avançant des alternatives crédibles à la situation qu'ils ont créée. ■